

Geneva Internet Platform

Digital Watch
NEWSLETTER
EN FRANÇAIS

*Vous recevez des centaines d'informations
sur les politiques numériques.*

Nous les recevons aussi.

*Nous les décodons, contextualisons, et analysons.
Ensuite, nous les résumons pour vous.*

TENDANCES DES POLITIQUES NUMERIQUES EN OCTOBRE

Les tendances du mois d'octobre concernent les géants de l'Internet, leur modèle économique basé sur l'exploitation des données, et les réactions négatives vis-à-vis de leurs pratiques, de leurs immenses revenus, et de leur plus grande encore prédominance. La position des géants de l'Internet est-elle en voie de s'affaiblir?

1. Les fuites de données continuent; les géants de l'Internet face à un durcissement des critiques.

Alors que l'on pensait que le scandale Cambridge Analytica commençait à s'estomper, deux nouvelles fuites de données d'envergure ont été révélées.

Une vulnérabilité dans la plateforme Google+ a permis à des développeurs extérieurs d'avoir potentiellement accès aux données privées de plus de 500.000 utilisateurs, entre 2015 et mars 2018. [Même si la plateforme fermera bientôt, Google n'a pas informé ses utilisateurs lors de la découverte de cette vulnérabilité.](#) Selon le Wall Street Journal, un mémo interne préparé par les services légaux et politiques de l'entreprise mettait en garde contre la divulgation de cet incident, au motif qu'il pourrait déclencher l'intérêt immédiat du régulateur et ternir la réputation de Google.

D'autre part, Facebook a révélé qu'un problème de sécurité avait affecté les comptes de 30 millions d'utilisateurs. [Les hackers ont exploité la fonction « voir en tant que » pour avoir accès aux informations de ces comptes, comme l'identifiant, le numéro de téléphone, l'adresse email, le genre, et la religion.](#)

Avec une telle position dominante sur le marché (principalement du fait de leur modèle économique basé sur les données) et un accès à tant de données privées, gouvernements comme utilisateurs sont devenus relativement inquiets et impatients vis-à-vis de l'incapacité des entreprises technologiques à sécuriser leurs données privées. Ces fuites à répétition posent également des questions sérieuses en termes de responsabilité et de protection des consommateurs.

Dans ces débats, la critique la plus vive a émané de Bruxelles. Les commissaires à la protection des données réunis lors de la conférence annuelle internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée [ont envoyé un message clair](#) : les entreprises doivent mettre leurs pratiques de traitement des données en conformité avec les standards élevés de protection des droits des utilisateurs.

[La suite en page 3](#)



Le patron d'Apple Tim Cook n'a pas mâché ses mots, durant la 40^{ème} conférence annuelle internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée : « le désir de placer les profits avant la vie privée n'a rien de nouveau... Nous ne devons pas en sous-estimer les conséquences. C'est la surveillance. Et ces stocks de données personnelles ne servent uniquement qu'à enrichir les entreprises qui les collectent ». [Plus de brèves numériques en page 4 et 5.](#) *Credit: ICDPPC*

DANS CE NUMERO

GENEVE



Le Forum public de l'OMC et le Forum mondial de l'investissement de la CNUCED 2018 étaient deux des principaux événements du mois d'octobre. Nous revenons sur ces discussions.

[Plus en page 2](#)

BLOCKCHAIN ET RGPD



La blockchain est-elle compatible avec le RGPD? Tandis que la réglementation ne contient pas de lignes directrices claires, certains principes entrent en conflit direct avec la nature de cette technologie.

[Plus en page 6](#)

CYBERSECURITE



Les Etats-Unis et la Russie ont présenté deux résolutions au sein de la première commission de l'Assemblée générale de l'ONU. Nous revenons sur les résolutions de ces deux Etats.

[Plus en page 7](#)

INTERNET GOVERNANCE FORUM



La Geneva Internet Platform va participer une fois de plus activement au Forum sur la gouvernance de l'Internet à venir. Rejoignez-nous en ligne ou à Paris du 12 au 14 novembre.

[Plus en page 8](#)



Le numéro 35 de la revue de *Geneva Digital Watch*, publié le 31 octobre 2018 par la Geneva Internet Platform (GIP) et DiploFoundation | Traducteurs de l'édition française: Clément Perarnaud | Collaborateurs: Cedric Amon, Stephanie Borg Psaila (Editor), Dylan Farrell, Andrijana Gavrilović, Stefania Grottola, Arvin Kamberi, Clément Perarnaud, Nataša Perućica, Vladimir Radunović | Conçu et réalisé par Viktor Mijatović, mise en page par Aleksandar Nedeljkov, CreativeLab de Diplo | En plus de la revue, vous pouvez trouver un traitement en profondeur des derniers développements sur l'observatoire *GIP Digital Watch* (<http://dig.watch>) et rejoindre les discussions le dernier mardi de chaque mois, en ligne, dans les différents centres locaux, ou au Geneva Internet Platform (<http://dig.watch/briefings>) | Envoyez vos commentaires à digitalwatch@diplomacy.edu | Téléchargez le numéro sur <https://dig.watch/newsletter/october2018>

DEVELOPPEMENTS NUMERIQUES A GENEVE

De nombreuses discussions politiques se tiennent à Genève tous les mois. Les informations suivantes couvrent les principaux événements ayant eu lieu en septembre. Pour les comptes-rendus, visitez la section **Événements Passés** de l'observatoire **GIP Digital Watch**.

Forum public de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 2018

L'édition 2018 du Forum public de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenu du 2 au 4 octobre, s'est intéressé au Commerce 2030, et a porté sur l'impact des technologies sur les systèmes commerciaux. Les discussions, portant entre autres sur la croissance économique, la création d'emplois, et le développement durable ont tenté de répondre à une question transversale à de nombreuses sessions : le système commercial global est-il prêt à répondre à l'environnement en mutation?

L'inégalité entre ceux qui bénéficient d'un commerce soutenu par la technologie et les autres était en toile de fond des discussions portant sur la façon de diminuer cet écart et d'utiliser les instruments commerciaux pour atteindre les objectifs du développement durable (ODD). D'autres discussions se sont également intéressées aux flux de données, à la nécessité de créer plus d'emplois pour faire face à la montée en puissance de l'automatisation, et aux évolutions de l'intelligence artificielle (IA), des plateformes en ligne, et du big data pour les services commerciaux. Ce forum a appelé à une harmonisation des cadres réglementaires en matière de cybersécurité, de vie privée et de gouvernance des données, tout en mettant l'accent sur le fait que l'investissement, la réglementation et la politique industrielle devraient être intelligemment combinés pour promouvoir le développement et répondre aux défis à venir.

La GIP a suivi les sessions relatives au numérique du Forum public de l'OMC. Lisez nos rapports de session, et téléchargez notre rapport final.



#Cybermediation: quel rôle pour la technologie blockchain et le traitement automatique par l'IA du langage naturel?

Cet événement, qui s'est tenu le 5 octobre, et également visible en ligne, était organisé par la GIP dans le cadre de son initiative #Cybermediation, qui porte sur le rôle de la blockchain et de l'IA pour soutenir les activités de médiation. La technologie ne remplacera pas l'intelligence humaine, mais pourrait offrir de nouvelles opportunités.

A propos de l'intelligence artificielle, Dr Katharina Höne a indiqué qu'en tant que système permettant de prendre des décisions intelligentes, l'IA peut compléter la diplomatie et la médiation en économisant du temps et des ressources, en générant de nouvelles perspectives, en soutenant le travail des praticiens, et donc en contribuant à une meilleure résolution des conflits. Au sujet de la blockchain, Dejan Dinčić a expliqué que malgré le fait que cette technologie soit accessible depuis plusieurs années, il n'existe pas pour l'heure d'applications de grande envergure. Mentionnant un scénario hypothétique dans lequel la blockchain serait utilisée pour suivre et appliquer des accords, Dinčić a présenté comment cette technologie pourrait jouer un rôle important de par sa nature décentralisée, transparente, neutre et objective.

Lisez un rapport plus détaillé de ces discussions et regardez l'enregistrement de cet événement.

Le Règlement sur la protection des données personnelles (RGPD) de l'UE et les flux internationaux de données

Cet événement organisé le 10 octobre par la délégation de l'UE à l'ONU à Genève et la mission permanente de l'Autriche à Genève, en coopération avec la GIP, a porté sur le RGPD qui est entré en vigueur le 25 mai dernier. Les intervenants l'ont caractérisé comme étant une réussite importante pour la protection des données personnelles des citoyens européens, et pour l'équilibre à trouver entre protection des données et intérêts légitimes des entreprises. Ils ont mentionné la convergence croissante des normes de protection des données au niveau international, ainsi que l'impact des flux internationaux de données pour les citoyens et les entreprises.

Forum mondial de l'investissement de la CNUCED 2018

Les technologies numériques ont transformé les modes de production et de consommation des biens et services. L'économie numérique a également créé des changements dans les investissements au niveau mondial. Le forum annuel organisé par la CNUCED du 22 au 26 octobre a porté sur les défis liés à la mobilisation des investissements pour le développement de l'économie numérique, et sur les pratiques et mesures innovantes pouvant faciliter de tels investissements. Durant ces discussions, les guides pour l'investissement (les « i-guides », qui fournissent des informations mises à jour pour les investisseurs) ont été salués comme étant des outils bénéfiques.

Certaines sessions ont souligné le rôle de la blockchain comme outil pour un investissement en faveur du développement, du fait de son rôle positif en termes d'accès à la finance, de gestion de la chaîne logistique, d'identités numériques, et de registres publics, en particulier pour des industries en lien direct avec les ODD, comme l'agriculture, la santé et les transports. Lisez nos rapports sur les sessions relatives au numérique durant ce forum.

TENDANCES DES POLITIQUES NUMÉRIQUES EN OCTOBRE

Suite page 1

C'est parce que la gouvernance des données et les modèles économiques du numérique sont des sujets cruciaux dans les débats sur le futur de l'économie numérique que les représentants des autorités nationales ont adopté un ton si ferme. Ce constat est en train d'affaiblir et de diviser les géants du numérique. A Bruxelles, le patron d'Apple, Tim Cook, a appelé à l'adoption de normes plus strictes aux Etats-Unis, suivant l'exemple du RGPD de l'UE.

Le futur de l'économie des données dépendra de l'équilibre qui sera trouvé entre, d'une part, le respect de la vie privée, de la protection des données, de la protection des consommateurs et de la sécurité, et d'autre part, le maintien de flux de données qui alimentent les économies.

2. Taxe numérique : l'approche unilatérale, le « game-changer »

Le projet de taxe de l'UE, qui imposerait une taxe de 3 % sur les revenus des entreprises numériques, pourrait possiblement être adopté d'ici la fin de l'année, selon les propos donnés à la BBC de Pierre Moscovici, le commissaire européen aux affaires économiques et financières. Cet impôt viserait spécifiquement les géants du numérique, en ciblant les entreprises avec un revenu annuel global de plus de 750 millions d'euros, et un revenu imposable au sein de l'UE de plus de 50 millions d'euros.

Pour autant, les divisions restent toujours importantes. Certains font part de leur frustration face à la lenteur des progrès, tandis que d'autres s'opposent vigoureusement à de tels plans.

Frustré par les développements ralentis au niveau européen et global (en particulier à travers l'OCDE qui a travaillé sur un projet de taxation globale), le ministre britannique des finances Philip Hammond a indiqué que le Royaume-Uni agirait seul, et annoncé l'ajout d'une nouvelle taxe britannique sur les services numériques à son budget. Cet impôt prendra effet en 2020, et s'appliquera uniquement jusqu'à ce qu'une solution de long terme appropriée soit mise en place.

Un groupe de pays européens, incluant l'Irlande, la République tchèque, la Finlande, et la Suède, est encore réticent par rapport au projet de taxe numérique de la Commission européenne. Pour eux, il est nécessaire de donner plus de temps à l'OCDE pour développer un cadre global pour les entreprises numériques. Les Etats-Unis ont aussi critiqué les projets de l'UE, estimant qu'une telle taxe serait discriminante.

Une possible solution, suggérée par la France et soutenue par l'Autriche, serait d'introduire une clause de suspension aux projets européens. Si une telle taxe venait à être adoptée au niveau européen, elle serait supprimée lorsqu'un accord serait adopté au niveau global. Cette disposition est en cela similaire à celle adoptée au Royaume-Uni.

Alors que les événements s'accroissent au niveau européen (bien que des retards soient à attendre du fait du Brexit et des élections européennes à venir), cette nouvelle approche unilatérale a changé la dynamique des discussions. Les gouvernements sont prêts à agir de manière unilatérale, en répondant à l'hostilité contre les entreprises technologiques par des mesures fiscales.

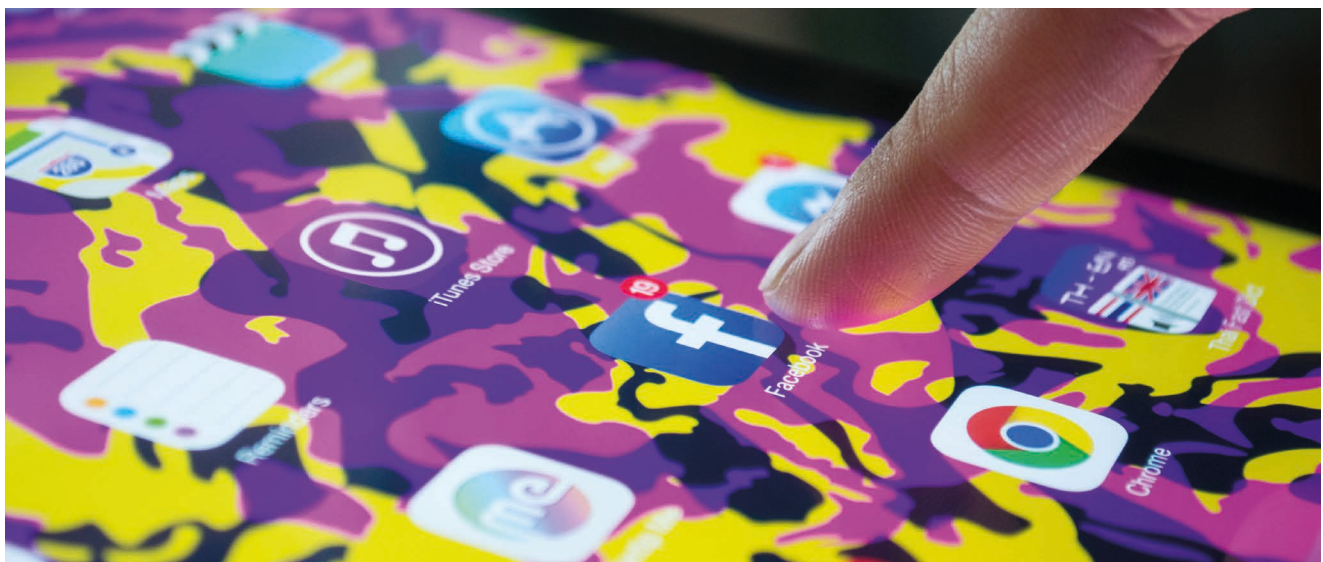
3. Normes antitrust : vers un changement de direction?

Incontestablement, les principales entreprises numériques ont accumulé une puissance économique et financière colossale. Leur caractère monopolistique a suscité l'inquiétude de l'opinion publique et des gouvernements.

Bien que les règles anti-monopoles devraient théoriquement pouvoir répondre à ces problématiques, leur application demeure limitée. Aux Etats-Unis, le débat s'accroît sur la nécessité d'adapter ces règles pour protéger la concurrence *per se*, et non plus seulement pour les utiliser dans les cas où il y a une perte financière pour le consommateur.

Une des possibles solutions pour faire face à la position dominante des géants de l'Internet est d'adapter l'application de ces règles. Selon Tim Wu, le professeur de l'école de droit de Columbia qui est également à l'origine du principe de neutralité du net (lisez une critique de son livre). D'autres propositions incluent le démantèlement des monopoles les plus grands, la ré-application du principe d'examen des fusions, et les pratiques d'action en justice contre les monopoles.

Au niveau européen, les géants de l'Internet ont déjà connu plusieurs revers dans des affaires anti-monopoles. Du fait du rôle des données dans le modèle économique des entreprises technologiques, la prochaine bataille aura inévitablement trait aux modalités de leur traitement des données à des fins commerciales.



POLITIQUES NUMERIQUES: DEVELOPPEMENTS EN OCTOBRE

Le baromètre mensuel sur la gouvernance de l'Internet suit les questions spécifiques qui animent les débats publics, et vise à révéler les tendances du moment en comparant leur évolution chaque mois. Le baromètre détermine la présence de problèmes spécifiques de gouvernance d'Internet par rapport au mois précédent. *En savoir plus sur chaque mise à jour.*

Architecture globale de la gouvernance de l'Internet



Même importance

Au cours du 5ème EU-US Cyber Dialogue, les Etats-Unis et l'UE ont appuyé le travail du groupe d'experts gouvernementaux (GEG) de l'ONU, en particulier ses rapports de consensus de 2013 et 2015. Les deux blocs ont fait part de leur volonté de participer au nouveau GEG de l'ONU pour débattre sur l'applicabilité du droit international au cyberspace. *Plus en page 7.*

Développement durable



Même importance

Dans son dernier rapport, *Trade and Development Report 2018: Power, Platforms and the Free Trade Delusion*, la CNUCED s'est intéressée à l'état du système économique mondial, et a mis en lumière le besoin de plus de politiques en faveur de l'inclusion dans l'économie numérique globale.

Les politiques nécessaires pour bénéficier d'un Internet abordable se développent trop lentement selon le *Affordability Report 2018* publié par l'Alliance for Affordable Internet (A4AI). Plus de 60 % des pays étudiés ont encore des coûts de connexion prohibitifs; les pays insulaires souffrent des plus forts coûts de connexion.

Deux résolutions en matière de cybersécurité ont été proposées au sein de la première commission de l'Assemblée générale de l'ONU. *Plus en page 7.*

Sécurité



En progression

Facebook a révélé que des hackers sont parvenus à accéder aux données de 30 millions d'utilisateurs. Cette fuite de données a eu lieu en septembre. Les hackers ont exploité une vulnérabilité dans le code de la fonction « voir en tant que », leur permettant d'accéder aux profils et identifiants d'utilisateurs.

Google a également révélé qu'une vulnérabilité dans le code de Google+ avait possiblement donné accès à des développeurs extérieurs à des données privées entre 2015 et mars 2018. L'entreprise a corrigé la faille en mars 2018, mais n'a pas communiqué publiquement pour ne pas nuire à sa réputation. L'entreprise a également annoncé qu'elle fermerait Google+ pour ses utilisateurs.

Dans une déclaration soumise au parlement australien au sujet de la proposition de loi *Access and Assistance 2018*, Apple a appelé à un plus fort chiffrement, et a exprimé ses inquiétudes par rapport à une loi qui favorise l'interprétation du gouvernement sur le plan légal et technique.

Commerce électronique et Economie de l'Internet



En progression

Le Canada, le Mexique et les Etats-Unis sont parvenus à un accord pour remplacer l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le nouvel accord US-Mexico-Canada (USMCA) inclut des chapitres sur le commerce numérique et les données, ainsi que des dispositions controversées comme une interdiction sur les restrictions relatives aux transferts de données transfrontaliers.

Les débats concernant la taxation de l'économie numérique se sont à nouveau accélérés, alors que l'UE a annoncé qu'elle mettrait en œuvre une taxe européenne d'ici 60 jours et que le Royaume-Uni a pris les devants en annonçant une nouvelle taxe sur les géants de l'Internet. *Plus en page 3.*

La compétitivité mondiale est actuellement profondément transformée par l'impact de la quatrième révolution industrielle et des technologies numériques, d'après les conclusions du *Global Competitiveness Report 2018* du Forum économique mondial. L'économie mondiale peut être positivement influencée par une plus grande ouverture et intégration; cependant, il est nécessaire de mettre en place de nouvelles politiques pour améliorer les conditions de ceux qui sont négativement affectés par la mondialisation.

Droits en ligne



En progression

Le patron d'Apple Tim Cook a salué les règles européennes en matière de protection des données et appelé à un développement similaire aux Etats-Unis. A l'occasion de la réunion annuelle des commissaires de la protection des données à Bruxelles, il a également mis en garde contre la menace que représente le complexe industriel qui exploite les données.

Facebook a été condamné à une amende de 500.000 euros (la peine maximale autorisée) par le commissaire britannique à l'information (ICO) pour son implication dans le scandale Cambridge Analytica. L'autorité de régulation a indiqué que Facebook avait autorisé des applications tierces à accéder aux données des utilisateurs sans leur consentement.

Le réseau social a retiré 559 pages et 251 comptes issus de plusieurs médias alternatifs, au motif que ces comptes avaient un comportement « inauthentique ».

Juridiction et Questions légales



En progression

Le UE-US Privacy Shield a fait l'objet de son second examen annuel, sur fond d'inquiétudes concernant la faiblesse de sa fondation légale, et du manque de mise en conformité des entreprises américaines. [L](#) La Commission rendra son rapport sur les conclusions de cet examen d'ici la fin de l'année.

Les représentants de plateformes en ligne, de réseaux sociaux et de l'industrie de la publicité ont présenté leurs feuilles de route [L](#) pour appliquer le Code de conduite pour lutter contre la désinformation en ligne développé par la Commission européenne. Ces programmes détaillent des actions concrètes et des bonnes pratiques pour lutter contre la désinformation et la diffusion de fausses nouvelles.

Infrastructure



Même importance

L'ICANN a publié la nouvelle clé cryptographique qui protège les systèmes des noms de domaine (DNS). [L](#) Ce changement est essentiel pour les protocoles des extensions de sécurité du système des noms de domaine qui permettent de sécuriser les serveurs racines de l'Internet.

Le président américain Trump a signé un mémorandum présidentiel ordonnant le Département du commerce de développer une stratégie nationale pour la 5G. [L](#) Cette stratégie est attendue d'ici juillet 2019.

Neutralité du net



Même importance

Le Département de la justice américain a poursuivi la Californie et bloqué l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi sur la neutralité du net. [L](#) le département de la justice estime que cette nouvelle législation, qui interdit de nombreuses offres qui exemptent les consommateurs de limites dans l'utilisation de données pour des services de streaming, est illégale et va à l'encontre de l'intérêt des consommateurs.

Nouvelles technologies (Internet des Objets, IA, etc.)



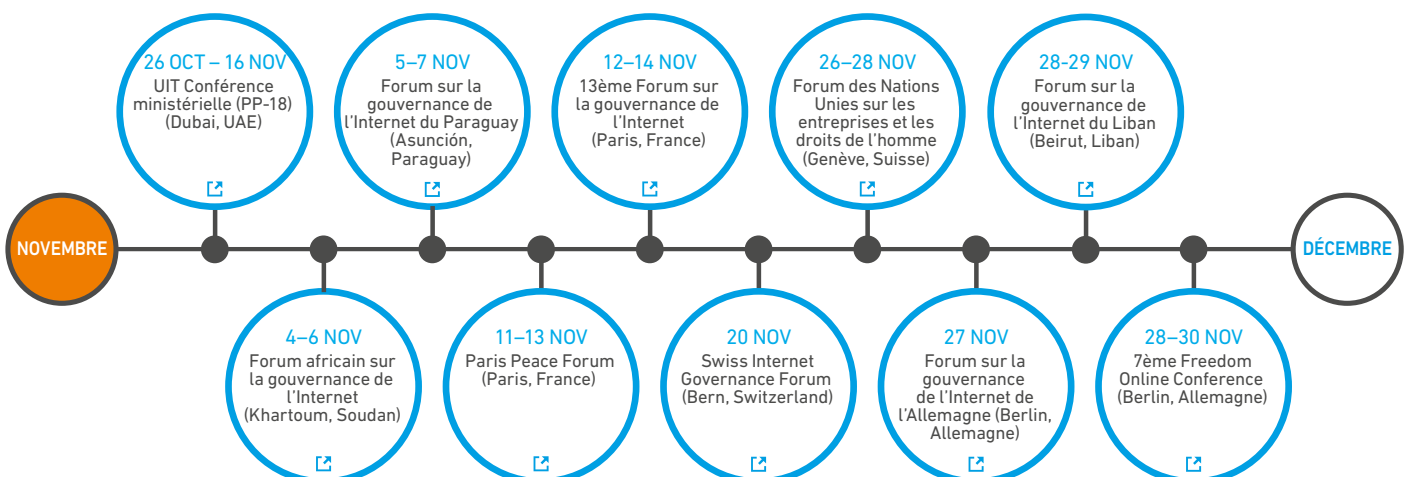
En progression

Les autorités de protection des données de 15 pays ont adopté une déclaration sur l'éthique et la protection des données en matière d'intelligence artificielle, lors d'une réunion annuelle à Bruxelles. [L](#) Cette déclaration liste des principes qui doivent guider la conception, le développement, et l'utilisation de l'IA, notamment l'équité, l'attention continue, la vigilance, la responsabilité par rapport aux potentiels effets des systèmes d'IA, la transparence et l'intelligibilité, la responsabilité et l'application de la vie privée par défaut et « by design », et la réduction et atténuation des biais et discriminations.

Le nouveau code de conduite britannique pour la sécurité de l'internet des objets des consommateurs [L](#) propose des lignes directrices pour les entreprises et organisations actifs dans le développement, la production et la vente de produits, afin de suivre une approche de sécurité « by design ».

Les discussions sur l'utilisation de la blockchain pour les élections se sont intensifiées en amont des élections américaines de mi-mandat. [L](#)

A VENIR EN NOVEMBRE



Pour plus d'informations sur les événements à venir, visitez <http://dig.watch/events>

LA DIFFICILE COMPATIBILITE DE LA BLOCKCHAIN AVEC LE RGPD

Le développement rapide de la blockchain dans de nombreux secteurs de l'économie numérique a été interprété comme étant à la fois une immense opportunité et une menace imminente pour l'application des droits à la vie privée et à la protection des données. Sa compatibilité avec les cadres réglementaires existants fait encore débat, et cette question sera sans nul doute déterminante pour son développement futur.

Avec l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018, l'UE a significativement réformé son régime de protection des données personnelles, et imposé de nouvelles obligations et responsabilités aux individus et organisations pour le traitement de données personnelles de citoyens européens.

Inévitablement, la question de la conformité de la technologie blockchain avec le RGPD a émergé comme une question majeure pour les entreprises et décideurs politiques, notamment au regard des interrogations que soulèvent la nature décentralisée et le fonctionnement de cette technologie.

Quelles sont donc les principales tensions entre la blockchain et le RGPD? Comme indiqué dans le récent rapport du EU Blockchain Forum sur le RGPD et la blockchain,^[1] les principales difficultés concernent l'identification et les obligations des responsables du traitement et des sous-traitants, l'anonymisation des données personnelles, et l'exercice de certains droits par les individus (comme le droit d'effacement).

Question #1 : l'identification des responsables du traitement et des sous-traitants

Les régimes de protection des données, comme le RGPD, sont conçus pour des systèmes où les données sont collectées, stockées et traitées de façon centralisée. Or, la blockchain décentralise ces processus.^[2]

Le RGPD ne donne pas de règles claires pour appliquer ses principes à cette technologie émergente et disruptive. Par exemple, il est très difficile dans le contexte de la blockchain d'identifier qui sont les responsables du traitement et sous-traitants, et quelles sont leurs responsabilités respectives, notamment pour les développeurs de protocoles et pour les acteurs utilisant ces protocoles.

Cette question se pose avec une intensité différente selon que la blockchain soit privée ou publique. La mise en conformité avec le RGPD paraît plus complexe dans le cas des blockchains publiques (« permissionless »), alors que les technologies industrielles des registres distribués (« Distributed Ledger Technology ») sont plus centralisées, et donc moins problématiques.

Question #2: l'anonymisation des données personnelles

Une autre question ouverte concerne l'anonymisation des données personnelles, un procédé permettant à ce que des données ne permettent pas de réidentifier un individu. Les réseaux de la blockchain dépendent fortement de la permanence des données dans le temps, nécessitant donc des mécanismes d'anonymisation pour garantir la protection de la vie privée de tous les utilisateurs.

Pour autant, il existe encore de grandes interrogations sur ce que sont les techniques d'anonymisation les plus adéquates et conformes avec les règles du RGPD.^[3] Par exemple, une des questions est de savoir si ces techniques peuvent permettre une anonymisation réellement irréversible.

Question #3 : Contradiction entre principes fondamentaux et droits des utilisateurs

Plusieurs principes de fonctionnement de la blockchain semblent être en contradiction directe avec certains droits des utilisateurs,

renforcés d'ailleurs par le RGPD. Le droit d'effacement et le principe de minimisation des données (qui dispose que les organisations ne doivent traiter que les informations personnelles strictement nécessaires) peuvent entrer en conflit avec le principe d'immutabilité de l'information dans la blockchain.^[4]

Cependant, des experts indiquent^[5] que le droit d'un individu à avoir ses données supprimées n'est pas absolu, et s'applique lorsqu'ils retirent son consentement sur lequel ce traitement repose. De plus, la définition légale de ce qu'est l'effacement, et dans quelle mesure l'obfuscation au moyen d'outils avancés de cryptographie peut être considérée comme effacement, restent des points à éclaircir. Plusieurs régulateurs nationaux, comme la *Commission nationale de l'informatique et des libertés* (CNIL) en France, ont donné des signes en faveur de l'utilisation de ces techniques imparfaites, afin d'améliorer l'interopérabilité.

Instauré par le RGPD, le droit à l'oubli apparaît également en conflit direct avec un des principes clés de la blockchain, le fait que les transactions doivent être visibles à travers tous les nœuds du réseau.^[6] De même, l'exercice du droit à l'accès aux informations peut être significativement limité en raison de l'absence de clarté quant à l'identification des responsables du traitement.

La voie à suivre

Comme souligné dans le rapport du EU Blockchain Forum, le RGPD et la blockchain ne sont pas incompatibles de façon inhérente. C'est plutôt le manque de règles précises, permettant une mise en conformité, qui est le plus problématique.

Les entreprises et régulateurs européens n'ont pas encore développé des propositions permettant à la fois la croissance de l'innovation en matière de blockchain en Europe, tout en assurant la protection des données personnelles des citoyens. Des experts ont par contre travaillé^[7] sur des scénarios^[8] qui pourraient permettre une forme de conformité avec le RGPD. Par exemple, ils proposent que lorsqu'un individu utilise des applications ayant des blockchains publiques comme backend, à l'instar d'intermédiaires fournissant des smart contracts pour des monnaies virtuelles, ce serait le propriétaire de l'application qui devrait être considéré comme le responsable du traitement.

La CNIL a également récemment publié ses premiers éléments d'analyse^[9] par rapport à la conformité de la blockchain avec le RGPD. La CNIL a notamment indiqué que la blockchain n'est pas adaptée à tous types de traitement, certains étant plus pertinents et possiblement plus compatibles avec le RGPD. Par exemple, le RGPD fixe des conditions strictes pour autoriser le transfert de données personnelles dans des pays tiers.

A ce titre, les blockchains publiques semblent particulièrement inadéquates, car il est particulièrement difficile de situer où les utilisateurs et mineurs se trouvent. A l'inverse des blockchains privées (« permissioned ») peuvent offrir des solutions plus simples pour contrôler les flux de données avec des Etats tiers. Pour que les blockchains publiques entrent en conformité avec le RGPD, il pourrait être nécessaire que de nouveaux types de blockchains, ne convoyant pas de données personnelles, soient développés.

La technologie peut évoluer pour respecter les normes de protection de la vie privée, mais seulement au prix d'une collaboration intense entre les régulateurs publics et les entreprises.

DES RESOLUTIONS SUR LA CYBERSECURITE DEVANT LA PREMIERE COMMISSION

Deux nouvelles résolutions en matière de cybersécurité ont été proposées par les Etats-Unis et la Russie au sein de la première commission de l'Assemblée générale des Nations-Unies, la commission responsable des questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous revenons sur les deux projets de résolutions et les changements qu'ils ont déjà subis.

Développement en matière d'informatique et de télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale

La résolution proposée par la Russie, soutenue par 26 autres pays, a fait l'objet de plusieurs changements depuis sa présentation au sein de la Première commission à la mi-octobre.

Le projet initial mêlait à la fois des dispositions issues du projet national de Code de conduite développé par l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), et des dispositions des rapports du GEG de l'ONU de 2013 et 2015. De plus, le projet initial reprenait des formulations faisant référence à la résolution de 1981 (UN GA Resolution 36/103) sur les droits des Etats pour lutter contre la dissémination d'informations fausses ou déformées, interférant avec les affaires internes, et le devoir des Etats de s'abstenir de conduire des campagnes diffamatoires et de propagandes hostiles pour interférer avec les affaires internes d'un Etat. Ces dispositions ont été très disputées par certains Etats, qui estiment que cela ouvre un espace pour des violations des droits de l'homme.

Après plusieurs cycles de négociations, la plupart des dispositions issues du Code de conduite de l'OCS – comme les références aux Etats ne devant pas exploiter leur position (technologique) dominante, la protection de l'ordre public et moral, les mécanismes multilatéraux de gouvernance de l'Internet, la lutte contre la dissémination d'informations incitant au terrorisme et au discours de haine, et le contrôle des biens et services par les Etats – ont été supprimées du projet de résolution.

Le projet a cependant conservé certaines dispositions des rapports du GEG de l'ONU – aussi bien dans les préambules que dans les recommandations – notamment l'accent mis sur la souveraineté et la non-intervention dans les affaires internationales, et sur la juridiction des Etats sur les TICs dans leur territoire (ce qui est contesté par les Etats-Unis et ses alliés), mais

également des dispositions en matière de droits de l'homme, la réaffirmation que le droit international et la Charte de l'ONU sont applicables, et la reconnaissance de l'importance de l'implication d'autres acteurs dans ce processus. Les autres dispositions extraites des rapports du GEG mentionnent également le devoir des Etats d'étayer les accusations d'attaques contre d'autres Etats, d'assurer la sécurité des approvisionnements, de ne pas attaquer les infrastructures critiques et les équipes d'intervention d'urgence en matière de sécurité informatique (CERT), ainsi que l'importance de partager la découverte de vulnérabilités.

Le projet de résolution appelle à l'instauration d'un groupe de travail ouvert – plutôt qu'un nouveau GEG – qui impliquerait tous les Etats intéressés, permettrait les contributions d'autres parties prenantes, et reporterait au Secrétaire général. Le mandat, tel que suggéré, serait sur la base du consensus de développer des normes déjà identifiées dans le projet de résolution, de discuter de leur application, de travailler sur des modèles pour un dialogue institutionnel régulier et inclusif à travers l'ONU, la tenue de réunions consultatives intersessions avec d'autres parties prenantes.

Permettre le comportement responsable des Etats dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale

Le projet de résolution des Etats-Unis, soutenu par 35 pays, reprend le travail réalisé par les précédents GEG de l'ONU (2010, 2013 et 2015). Ce projet de résolution appelle à l'établissement d'un nouveau GEG, dont le mandat serait d'étudier plus en profondeur des normes, des mesures susceptibles de rétablir la confiance et de renforcer des capacités, et suggère que son rapport devrait contenir des soumissions nationales expliquant dans quelle mesure le droit international s'applique dans le cyberspace.

De plus, et par opposition aux années précédentes, le projet de résolution invite le président du GEG à organiser deux réunions de consultation informelles et ouvertes, permettant aux Etats n'étant pas membres du GEG (sans que soient pour autant mentionnées les autres parties prenantes) de partager leurs vues entre eux et avec le président du GEG (et non avec le GEG dans son ensemble), qui aurait la responsabilité de communiquer ces messages au GEG. Ce projet invite le Département des affaires de désarmement du Secrétariat à collaborer avec des organisations régionales – comme l'Union africaine (UA), l'UE, l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) – en organisant des consultations sur le travail du GEG.

Alors que les négociations se poursuivent, le temps disponible pour arriver à un consensus diminue. Les votes sur ces projets de résolution devraient avoir lieu au début du mois de novembre.



LA GIP AU 13ÈME FORUM SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

La GIP va participer activement au 13ème FGI, à Paris et en ligne. Rejoignez-nous pour les activités ci-dessous, et suivez-nous pour lire nos rapports « just-in-time » des différentes sessions et le bulletin quotidien du FGI.

Lisez nos rapports « *just-in-time* »

Le GIP Digital Watch observatory proposera des rapports de session « just-in-time » au cours du FGI, ainsi qu'un bulletin quotidien, qui sera accessible sur une page internet dédiée dig.watch/igf2018. Un rapport final, publié à la

suite du FGI, inclura un résumé thématique. Ces rapports et bulletins viendront en complément des mises à jour dynamiques proposées sur le site de l'observatoire.

Rejoignez nos *sessions*

La GIP co-organise les sessions suivantes :

The challenges of capacity development: a practical approach (WS #262) – Lundi, 12 Novembre – 10h10 à 11h10 – Salle VII

La nécessité de plus de développement des capacités en matière de gouvernance de l'Internet et de politiques numériques est mentionnée régulièrement dans les discours et documents officiels. Des facilitateurs et consultants expérimentés sont actifs dans ce domaine. Pourtant, l'offre et la demande ne se rencontrent pas systématiquement. A quoi doit ressembler le renforcement de capacités? Quel type d'activités pourrait être utile aux nouveaux arrivants? Quels sont les risques et opportunités à attendre pour les prochaines années en matière de renforcement de capacités?

AI and the future of diplomacy: What's in store? (WS #423) – Mardi, 13 Novembre – 15h00 à 16h30 – Salle VII

L'IA est en évolution continue. Cette tendance est visible à travers de nombreuses applications, comme les outils de traduction et les voitures autonomes. Les discussions s'intensifient en matière d'IA, tout comme sur les opportunités et défis que ces technologies génèrent dans de nombreux secteurs. Ces discussions ont des fois trait à la fiction ou à la réalité, reprennent des perspectives dystopiques ou des interprétations très pratiques. Cette technologie est là pour rester, et continuera à influencer tous les aspects de nos sociétés. Cette session portera sur trois grands thèmes : l'IA et l'environnement géopolitique international, l'IA comme sujet dans l'agenda international, et l'IA comme instrument pour la diplomatie.

Retrouvez-nous sur *notre stand*

La GIP et DiploFoundation auront un stand au village du FGI. Retrouvez-nous pour récupérer votre copie de la *IGF Daily*

Newsletter, la version papier de cette newsletter mensuelle, et d'autres publications sur les enjeux numériques.



Abonnez-vous aux mises à jour de GIP Digital Watch à <https://dig.watch>

Scannez ce code pour télécharger la version numérique de la newsletter.

